



**Délibération CA – 20241510-24**

**Reims, le 15 octobre 2024**

**DELIBERATION  
relative au budget rectificatif 2024 n°3**

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 207.06 ETPT sous plafond et 2.33 ETPT hors plafond
- 26 841 480 € d'autorisations d'engagement
  - 10 319 998 € en personnel
  - 12 197 997 € en fonctionnement
  - 4 323 485 € en investissement
- 27 592 569 € de crédits de paiement
  - 10 319 998 € en personnel
  - 10 403 434 € en fonctionnement
  - 6 869 137 € investissement
- 24 099 906 € de prévisions de recettes
- - 3 492 663 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 4 379 964 € de variation de trésorerie
- - 65 590 € de résultat patrimonial
- 41 410 € de capacité d'autofinancement
- - 1 493 565 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27  
Quorum : 10  
Membres participant à la délibération : 14  
Procurations : 3  
Abstentions : 0  
Pour : 17  
Contre : 0

**La Présidente du Conseil d'administration**

Véronique Perdereau

